

DELIBERATION DCM 2025/002

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

L'an deux mille vingt-cinq : le 12 février à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de CHEVRY-COSSIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Marmite, sis 9 rue Jean Delsol. Date de la convocation du Conseil municipal : le 06 février 2025

Ouverture de la séance : 20 h

Présents : Jonathan WOFSY, Véronique GIRAUD, Thierry PRUVOT, Anne FRANCOUAL, Franck GRASSELER, Alexandre CHEVALIER, Pascale PRUNET, Céline PERNET, Aurélia FILIORD, Christian MAZIN, Rosa MARQUES, Marc LOPES, Ludovic MERCADAL-SIANECKI, Héloïse TEMDI, Yannick MORIN, Jean DROCOURT, Véronique MAS Christophe BARBIER

Soit : 18 présents (Quorum à 15)

Absents ayant donné pouvoir : Samia GUESMI (pouvoir à Franck GRASSELER), Oriana LABRUYERE (pouvoir à Anne FRANCOUAL), Sonia PAUCHET (pouvoir à Céline PERNET), Marine CIONI-RUYSSAERT (pouvoir à Thierry PRUVOT), Mickaël LETURGIE (pouvoir à Pascale PRUNET), Manon ANGLADA (pouvoir à Jonathan WOFSY), Sébastien PINGANAUD (pouvoir à Héloïse TEMDI), Lionel GUEMENE (pouvoir à Yannick MORIN)

Soit : 8 pouvoirs à l'ouverture de séance

Absent: Yohann VALENTI,

Secrétaire de séance: Anne FRANCOUAL

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment l'art. L. 2312-1 prévoyant un débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3500 habitants et plus ;

Vu la délibération 2020/004 portant sur l'élection de Monsieur Le Maire, Jonathan WOFSY ;

Vu la délibération 2020/07 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu la délibération 2020/15 portant sur la création des commissions communales ;

Vu la délibération 2020/16 portant sur l'élection des membres des commissions communales ;

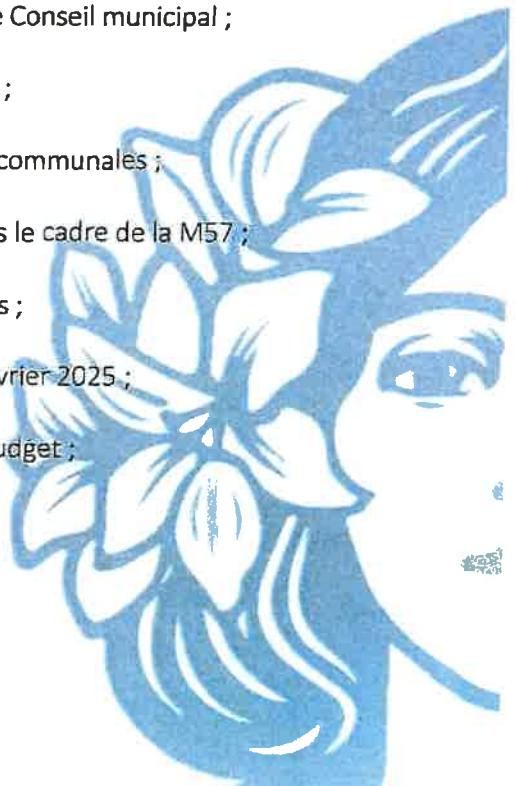
Vu la délibération 2023-087 portant sur le règlement budgétaire et financier dans le cadre de la M57 ;

Vu le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire 2025 en annexes ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale et finances du 03 février 2025 ;

Considérant que le débat doit se tenir dans les dix semaines avant l'examen du budget ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :





Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 077-217701143-20250212-2025002GFCC-DE

Besoin
Leveault

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 prévu par l'art. L. 2312-1 du CGCT et ce, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2025.

Article2 : Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général De Gaulle Case Postale 8630 – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de l notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, d'avoir pris connaissance du Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le : 14 FEV. 2025
Publié le : 14 FEV. 2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre des signatures

Pour copie conforme

En mairie

13 FEV. 2025



chevry-cossigny.fr  

Débat d'orientations budgétaires 2025

Conseil Municipal du 12 février 2025



Le Débat d'orientations budgétaires 2025, trois blocs issus des dispositions légales du CGCT

Cadre juridique du DOB	Aperçu de l'environnement macro-économique	LFI 2025 : Principales mesures relatives aux collectivités territoriales
<ul style="list-style-type: none">• Objectifs du DOB• Dispositions légales• Rapport d'orientations budgétaires : obligations de contenu	<ul style="list-style-type: none">• Monde• Zone Euro• Zone France	<ul style="list-style-type: none">• Une période d'austérité attendue sans pour autant en donner les contours détaillés aujourd'hui• Poursuite de la révision des bases locatives

Quelques repères sur les obligations du débat d'orientations budgétaires (1/2)

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le ROB n'est pas obligatoire. En cas d'absence de ROB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

Délai : • 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions • 10 semaines pour toutes les autres collectivités et établissements en instruction budgétaire M57.

Selon la jurisprudence, la tenue du ROB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel rapport est entachée d'ilégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux; TA Lyon 07/01/1997, Devolfe; TA Paris 04/07/1997, Mkaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac). Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le ROB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses).

Quelques repères sur les obligations du débat d'orientations budgétaires (2/2)

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.
- Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).
- Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (*Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières.*)

In ralentissement économique sous l'effet de tensions géopolitiques grandissantes

ONDE : Les banques centrales desserrent (légèrement) l'étau, mais le risque géopolitique s'accroît

niveau mondial, une croissance modérée en 2024 et en 2025.

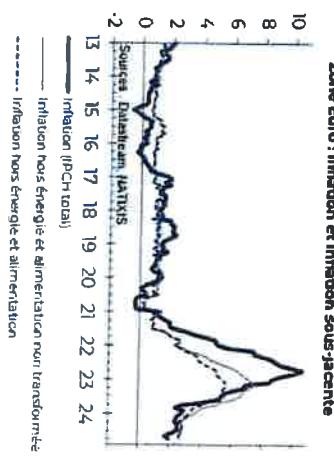
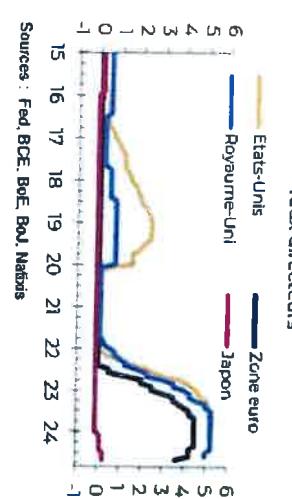
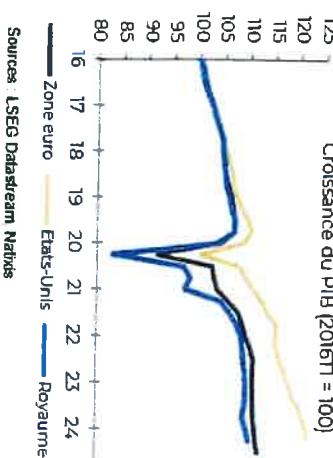
La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 2,5%, avec des dynamiques régionales très différentes : les États-Unis continuent de surperformer et de se suspendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3%, tandis que la zone Euro pâtit d'une croissance qui serait inférieure à 1% en 2024, avec une économie antérieure toujours à l'arrêt.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS,...) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décelération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuit :

La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pb à 3,25% pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuit avec une nouvelle baisse de 25 pb attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0% en juin 2025.

La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement, baissé, se poursuit.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions (Iran...) en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un ralentissement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilité.



Prévisions UE

	2023	2024	2025
PIB (GA, %)	0,5	0,8	1,3
Consommation privée (GA, %)	0,8	0,8	1,1
Consommation publique (GA, %)	1,2	1,8	1,4
FBCF (GA, %)	1,1	-2,5	0,5
Exportations (CA, %)	-0,4	2,1	2,8
Importations (GA, %)	-0,7	-0,1	2,5
Commerce extérieur (comptabilisé, %)	0,1	1,1	0,3
Inflation (%)	5,5	2,4	2,0
Hors énergie et datt. non transform. (%)	6,2	2,9	2,3

Source : Natixis

ZONE EURO : L'inflation ralentit mais une baisse des taux directeurs qui tarde

En zone euro, la dynamique de désinflation se poursuit mais des niveaux de croissance particulièrement hétérogènes.

La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 %/1/ de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 %/1/, soutenu par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 %/1/, tandis que l'Italie a baissé, avec une croissance nulle au 1^{er} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

France, une dure réalité après les Jeux Olympiques de Paris

... mais le marché du travail connaît un ralentissement, notamment dans le secteur privé et sur des secteurs structurants

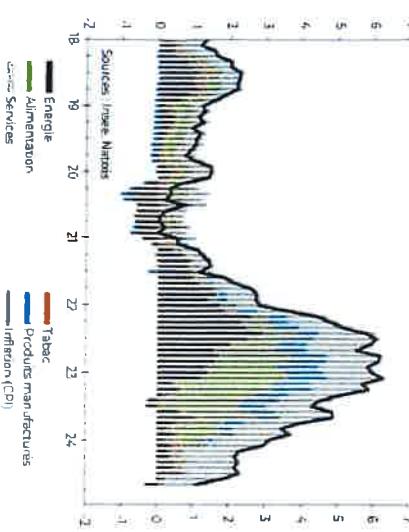
L'activité a progressé de +0,4 % TT au 3^{ème} trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre.

Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement.

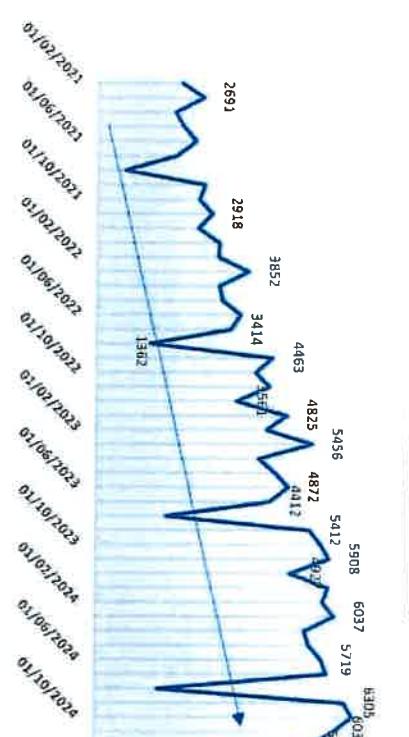
Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,77 % en 2025. L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en moyenne annuelle, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturiers se stabilise en rythme annuelisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %

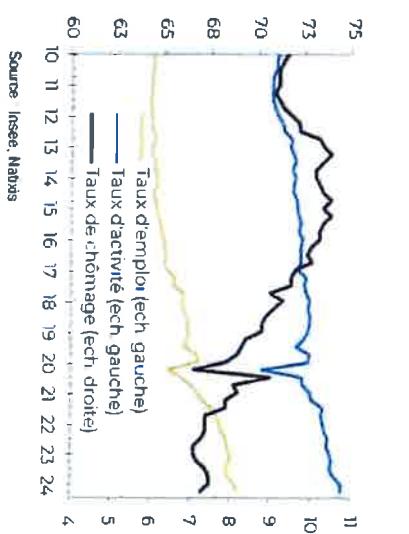
Inflation (IPCH, % en gio) et contributions (pp)



Nombre mensuel de défaillances d'entreprises



Évolution du marché du travail



- Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6%). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique.
- Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.
- Dans ce contexte, le nombre de défaillances d'entreprises ainsi que le nombre de procédures collectives (redressement judiciaire ou encore plans de sauvegardes de l'emploi) progressent significativement

Finance : Une Loi de Finances 2025 dans un contexte instable politiquement qui laisse présager des mesures d'austérité et l'abandon d'investissements structurants pour le futur

La loi de finances pour 2025 en France introduit plusieurs mesures significatives visant à faire le déficit public et à renforcer la justice fiscale.

en des dotations et des prélevements sur recettes

En l'absence de loi de finances adoptée avant le 1^{er} janvier 2025, une loi spéciale a été promulguée pour assurer la continuité des services publics. Cette loi autorise la perception des impôts locaux et le versement aux collectivités territoriales relevant des prélevements sur recettes, en se basant sur les montants de 2024. Ainsi, la dotation Globale de fonctionnement (DGF) et le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVa) sont maintenus à leur niveau de 2024 jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025.

En l'absence de loi de finances adoptée avant le 1^{er} janvier 2025, une loi spéciale a été promulguée pour assurer la continuité des services publics. Cette loi autorise la perception des impôts locaux et le versement aux collectivités territoriales relevant des prélevements sur recettes, en se basant sur les montants de 2024. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVa) sont maintenus à leur niveau de 2024 jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025.

Avances de fiscalité

Les avances mensuelles de fiscalité aux collectivités locales sont calculées sur la base d'un douzième des produits perçus en 2024. La première avance de fiscalité de 2025 a été versée aux collectivités le 27 janvier 2025.

Suspension des nouvelles subventions

En l'absence de loi de finances pour 2025, les nouvelles demandes de subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du Fonds vert ne peuvent pas être financées. Seules les dépenses déjà engagées en 2024 continueront de bénéficier de ces subventions.

Réduction des dépenses publiques

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une réduction significative des dépenses publiques, avec un effort budgétaire total de 60 milliards d'euros, dont environ 40 milliards proviendront de la réduction de la dépense publique. Cette rigueur budgétaire pourrait impacter les financements alloués aux collectivités territoriales, bien que les détails précis restent à déterminer. budget-rouge.fr

Ces mesures visent à assurer la continuité des services publics et à contribuer au regroupement des finances publiques, tout en ayant des implications directes sur le fonctionnement et le financement des collectivités locales.

2,5 de l'effort prévu par le gouvernement passe par une réduction des dépenses et 1/3 par des hausses d'imposte (Modé)



Poursuite de la politique de revalorisation des bases locatives

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



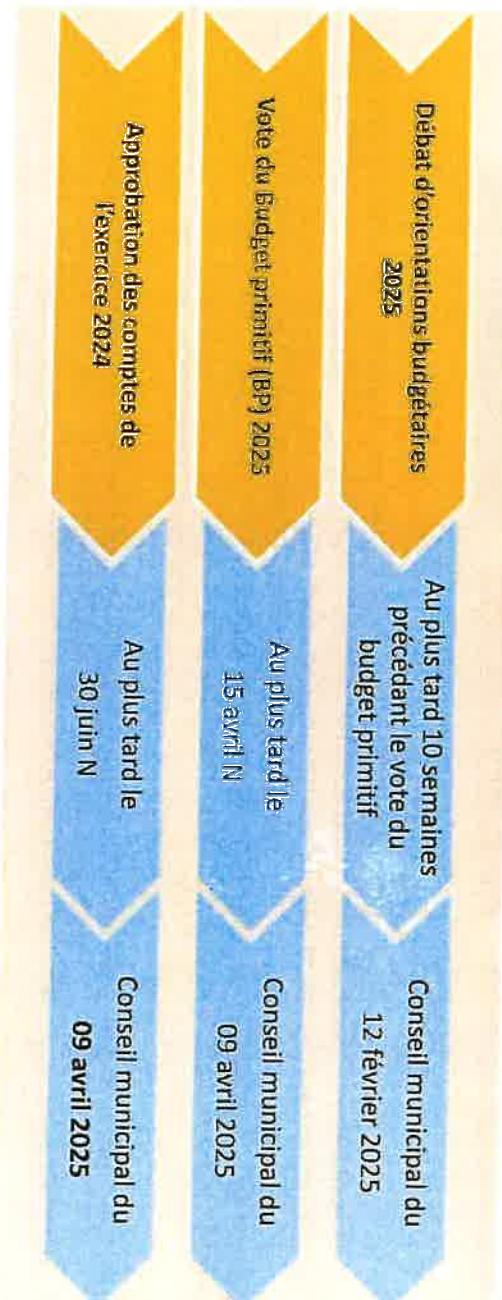
Ainsi plus que jamais, les grandes transitions sont compromises par la contrainte financière. Or, que vaudra la maîtrise de la dette publique si on sacrifie la dette écologique ? Celle qui ne pourra se régler qu'en investissant massivement pour l'avenir et la compétitivité des territoires... selon la Banque Postale



Rappel de l'agenda de la commune de Chevry-Cossigny

Calendrier prévisionnel 2025

La possibilité des décisions modificatives si des ajustements sont nécessaires



Possibilités de décisions modificatives à tout moment de l'exercice selon les évolutions budgétaires et avancement des projets.

orientations budgétaires de la commune : La prudence maintenue quant aux évolutions à venir mais la volonté du maintien de la qualité du service public

Nouvelles problématiques se posent à la commune, dans un contexte de croissance de la population

- Une instabilité politique qui ne facilite pas la construction du budget :
- Avec des incertitudes sur le niveau des dotations de l'Etat ou encore la participation de l'Etat pour les projets de la commune. Ce qui est acquis reste acquis, mais des incertitudes pourraient peser sur les choix de l'Etat (cf loi exceptionnelle et décret de décembre 2024)
- Des dotations de l'Etat annoncées en hausse macro économiquement, mais dont les effets sur la commune ne sont que très peu visibles

Des contraintes légales et réglementaires toujours prégnantes s'imposent à la commune

- Réforme sur les obligations comptables à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les communes de plus de 3 500 habitants, avec la mise en œuvre effective de l'instruction budgétaire M57
- La loi sur la dématérialisation devait s'appliquer depuis 2017, pour le premier volet, et au plus tard le 31.12.2019 : pas encore complètement finalisée sur la commune
- Mise en œuvre de la loi 3DS (climatérière) et Loi Climat-Résilience votée au cours du mois d'août 2021,
- Mise en œuvre des lignes directrices de gestion depuis le 1^{er} janvier 2021, réévaluation des grilles indiciaires au sein de la FPT, le GVT, Des avancées sociales pour les personnels de la Fonction Publique Territoriale (Prévoyance, revalorisation du RIFSEEP) et une PLFSS qui annonce des hausses de cotisations patronales
- Des contraintes de sécurité et réglementaires qui, aujourd'hui, viennent peser sur le coût des événements

RECHETTES DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Fiscalité • Autres recettes fiscales • Dotations diverses • Autres recettes 	<ul style="list-style-type: none"> • Charges générales • Dépenses de personnel • Subventions • Autres dépenses 	<ul style="list-style-type: none"> • Dette • Dépenses d'investissement • Recettes d'investissement

Les hypothèses retenues pour le DOB 2025 : à rebours de la tendance nationale, le maintien des budgets de la culture et des investissements liés à la rénovation énergétique

En termes de dépenses : des contraintes toujours plus nombreuses

termes de recettes : un contexte politique qui ne permet pas d'appréhender de manière précise les recettes de la commune

Les recettes fiscales stables sous l'effet de la hausse de la population

Disparition pour les administrés de la TH mais mécanisme de compensation pour que les communes ne soient pas pénalisées

La commune devrait bénéficier d'un niveau de taxe foncière plus élevé sous l'effet de l'entrée des nouveaux propriétaires (fin de l'exonération pour le projet Ô Beauverger) et également de la révision des bases locatives qui devrait conduire à une hausse comprise entre 1,7% et 2% en 2025 (+3,9% en 2024, +7,1% en 2023).

Les autres recettes issues de la fiscalité, que ce soit en termes de section de fonctionnement ou d'investissement demeurent incertaines ou orientées à la baisse (TICFNE, droits de mutation, Taxe d'aménagement) en lien avec le recul du marché immobilier ou des décisions de la PLF 2025.

Une hausse modérée des recettes issues de la restauration scolaire et des activités périscolaires : la volonté de ne pas pénaliser les familles

Même si les recettes issues de ce chapitre ne couvrent jamais la totalité des dépenses, les recettes devraient progresser sous l'effet d'une revalorisation des prestations (hausse de 1% des tarifs) tandis que la commune prendra à sa charge le différentiel de la hausse des tarifs du prestataire (+2,8%) et la hausse des dépenses d'encadrement et de service.

Activités culturelles et sportives :

Le programme de la saison culturelle est à disposition depuis le mois de septembre. De nombreux et nouveaux événements seront encore reconduits pour cette année 2025. Le projet de transformer le centre culturel sous l'appellation de centre socio-culturel sera également un chantier important pour la commune. Les événements sportifs comme la TOC sont reconduits

Autres recettes

Loyers des différents bâtiments communaux loués : La Poste, Pôle Santé, Pôle Médecine douce, appartements, micro-crèche, commerces du centre-ville.

Subventions : on retrouve les DETR liées à l'école maternelle, Coulée verte, MPE le FAC en RAR et les DETR (pour cette dernière, un dossier a été déposé pour une subvention additionnelle pour le centre socio-culturel ainsi que les PUP).

Des dépenses incompressibles qui demeurent prégnantes

Le retour à une inflation modérée devrait permettre le maintien du niveau des dépenses d'énergie ou plus globalement des fluides, qui représente une part significative des dépenses dites du Chapitre 011.

Toutefois, il est peu probable que nous retournions au niveau d'avant 2022, notamment sur les produits alimentaires. Nos différents prestataires nous ont d'ores et déjà fait part de hausses, certes modérées (assurances, SDIS, SPE, collège...)

Des dépenses liées aux bâtiments et outils de travail qui restent nécessaires pour assurer le niveau de service public ainsi que la sécurité des agents

Des projets engagés qui devraient se poursuivre ou démarrer sur l'année : Travaux Rue Aman Jean, Etudes, MPE

Rénovation et agrandissement du pôle Santé,

Poursuite des travaux de rénovation de l'école maternelle

Poursuite de la modernisation des outils informatiques de la commune pour un service public amélioré

Progression contenue des frais de personnel (Chapitre 012), mais qui reste à affiner :

- Sous l'effet des mouvements Entrées-Sorties, l'augmentation du SMIC, les évolutions de carrière et revalorisations pour certaines catégories de personnel, promotions internes (et fin du PPCR).

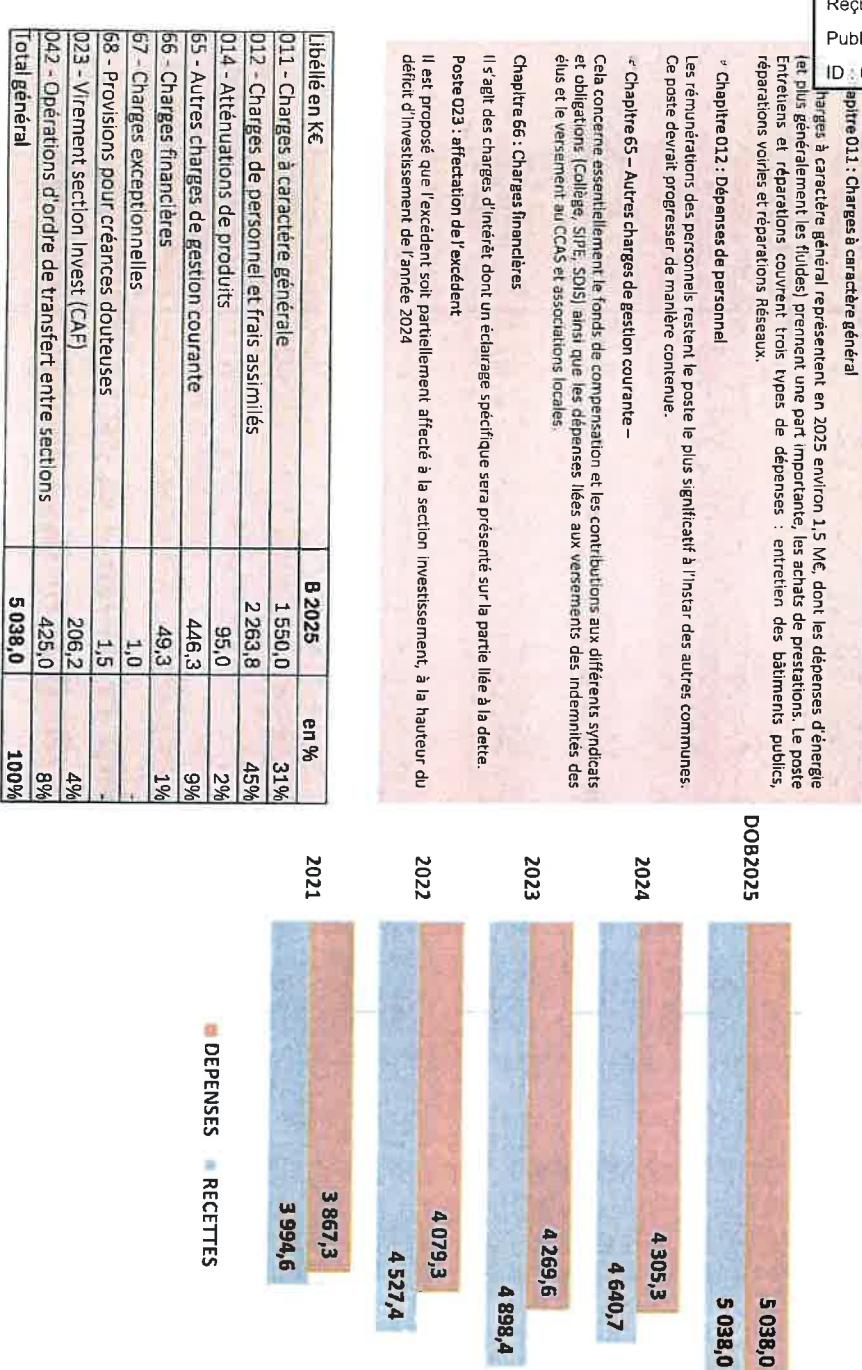
- Assurance du personnel (+9,4%)
- Annonces du Gouvernement quant à la revalorisation des contributions patronales (PLFSS)

- Conventions CCOB (urbanisme, DS1, BIE, PM) seront pour certaines d'entre elles, à la demande du Trésor Public, en chapitre 012.

budget de fonctionnement estimé à 5 m€

Zoom sur les DEPENSES prévisionnelles

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement – en k€



Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent en 2025 environ 1,5 M€, dont les dépenses d'énergie (et plus généralement les fluides) prennent une part importante, les achats de prestations. Le poste Entretiens et réparations couvre trois types de dépenses : entretien des bâtiments publics, réparations voulues et réparations Réseaux.

Chapitre 012 : Dépenses de personnel

Les rémunérations des personnels restent le poste le plus significatif à l'instar des autres communes.

Ce poste devrait progresser de manière contenue.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante –

Cela concerne essentiellement le fonds de compensation et les contributions aux différents syndicats et obligations (Collège, SIRE, SDIS) ainsi que les dépenses liées aux versements des indemnités des élus et le versement au CCAS et associations locales.

Chapitre 66 : Charges financières

Il s'agit des charges d'intérêt, dont un éclaireage spécifique sera présenté sur la partie liée à la dette.

Poste 023 : affectation de l'excédent

Il est proposé que l'excédent soit partiellement affecté à la section investissement, à la hauteur du déficit d'investissement de l'année 2024

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il s'agit de la principale source de revenus pour la commune, principalement issue de la taxe foncière.

Chapitre 75 – Subventions, Dotations

La Commune bénéficie en outre de subventions de différents organismes ainsi que les dotations des différentes institutions (Etat, Région...) Egalement dans ce poste les produits liés aux revenus issus du Périscolaire, et événements potentiels

Chapitre 75 – Produits de gestion courante

Ce chapitre intègre notamment les revenus du pôle Santé et des locaux de La Poste, le pôle Bien-être, les deux appartements et la location prochaine de l'ancienne mairie.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Non anticipable à date pour 2025

Zoom sur les RECETTES prévisionnelles

Libellé en k€	B 2025	en %
011 - Charges à caractère générale	1 550,0	31%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 263,8	45%
014 - Atténuations de produits	95,0	2%
65 - Autres charges de gestion courante	446,3	9%
66 - Charges financières	49,3	1%
67 - Charges exceptionnelles	1,0	-
68 - Provisions pour créances douteuses	1,5	-
023 - Virement section invest (CAF)	206,2	4%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	425,0	8%
Total général	5 038,0	100%

Libellé en k€	B 2025	en %
013- Atténuation de charges	45,0	1%
70 - Pts des serv., du domaine et ventes diverses	364,0	7%
73 - Impôts et taxes	3 394,0	67%
74 - Dotations, subv. et participations	344,0	7%
75 - Autres produits de gestion courante	133,0	3%
77 - Produits exceptionnels	1,0	-
042 - Recette et quote part subv.	38,0	1%
Résultat prévisionnel	719,0	14%
Total général	5 038,0	100%

Un niveau d'investissement qui devrait progresser en 2025

Le niveau des investissements intègre des travaux de toute nature ainsi que l'emprunt.

Le remboursement de la dette existante pour un montant total de 257,5 k€.

Des restes à réaliser à hauteur de 317,8 k€ qui intègrent notamment une partie des travaux de rénovation de l'école maternelle et la coulée verte

Une enveloppe de 1 182,10 k€ est prévue au titre de l'investissement pour cet exercice. Cela concerne les études de rénovation de la Marmite, le marché de Performance Energétique, la poursuite des travaux de rénovation de l'école maternelle, la rue Aman Jean. Certains d'entre eux sont d'ores et déjà en cours de finalisation.

L'année 2025 sera par ailleurs marquée par la reprise du chantier du Jardin des Arts mais surtout l'agrandissement du pôle Santé avec un objectif de statut de Maison de Santé pluridisciplinaire visant à maintenir une offre de soins de qualité sur la commune.

	2025	2024	2023	2022
Dépenses	2 094,6	2 094,6	811,9	1 351,9
Emprunts et dettes	257,5	5,1	789,5	1 228,4
Opérations d'ordre Immo subv.	38,1	1 182,1	3 499,9	3 977,5
Immobilisations corporelles	1 182,1	294,1	317,8	317,8
Résultat provisoire n-1	317,1	294,1	317,8	317,8
Reste à réaliser	317,1	294,1	317,8	317,8
Total	2 094,6	2 094,6	2 094,6	2 094,6

Evolution des dépenses et recettes d'investissement – en k€

Par chapitre, on obtient :

Chapitres	Recettes	en k€
16 Emprunts et dettes	257,5	
10 Remboursement TA	5,1	
040 Opérations d'ordre Immo subv.	38,1	
20/21 Immobilisations corporelles	1 182,1	
Résultat provisoire n-1	294,1	
Reste à réaliser	317,1	
Total	2 094,6	
Chapitres	Recettes	en k€
10 Dotations et fonds divers (TA+FCTVA)	125,1	
10 Virement section de fonctionnement	142,1	
040 Opérations d'ordre Immo	425,1	
13 Subventions et RAR	1 195,1	
Résultat prévisionnel	206,1	
Total	2 094,6	

■ DEPENSES ■ RECETTES

Un dossier de demande de subvention DETR a été déposé, portant sur le projet de centre socio-culturel. Ainsi, dans l'attente des notifications, elles n'ont pas été inscrites dans cette première étape tout comme les dépenses associées.

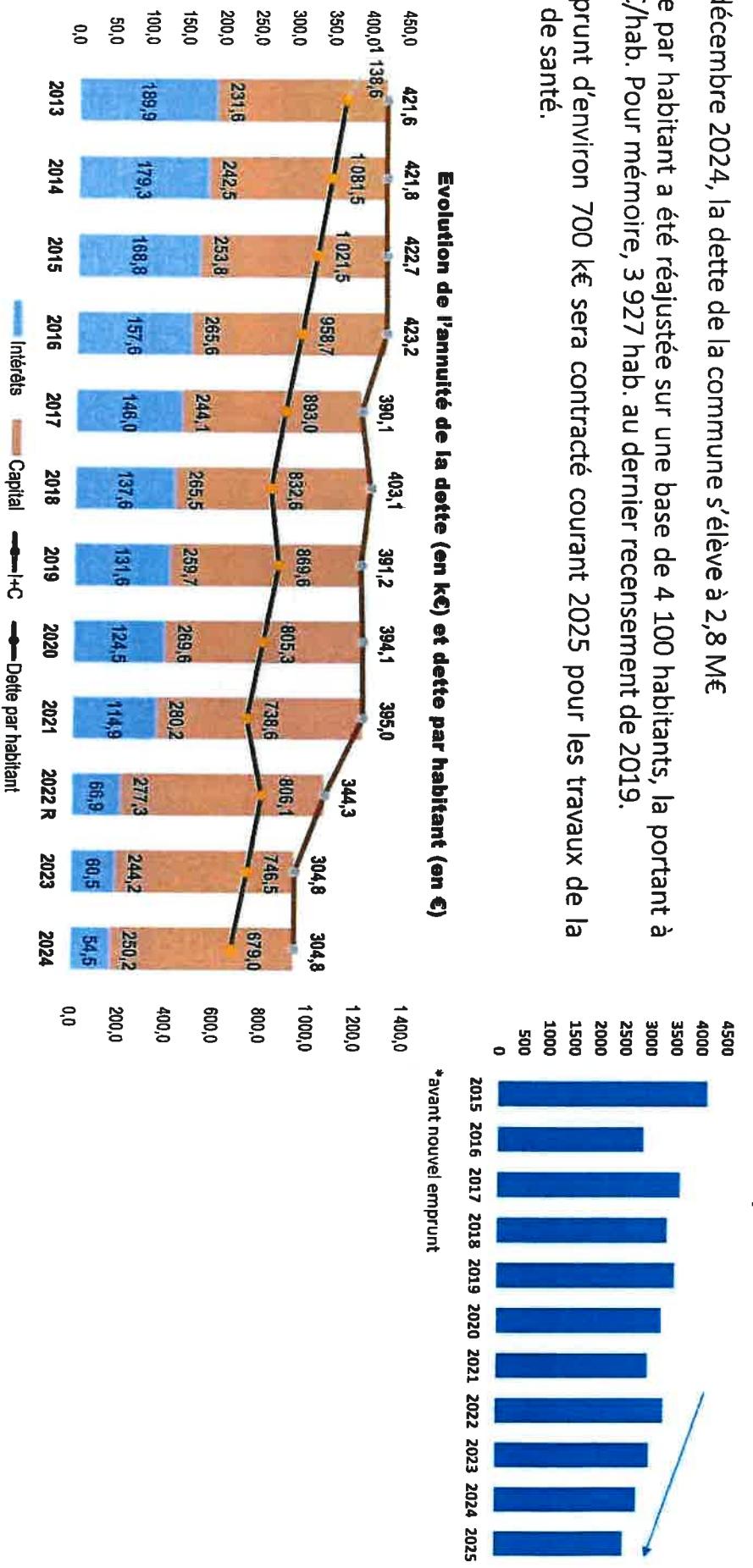
A l'instar des exercices précédents, le niveau des investissements sera ajusté en fonction des renouements des projets, du résultat définitif des sections d'investissement et de fonctionnement.

Orientations 2025 pour la commune de Chevry-Cossigny en termes de dettes

Au 31 décembre 2024, la dette de la commune s'élève à 2,8 M€

La dette par habitant a été réajustée sur une base de 4 100 habitants, la portant à 679,0 €/hab. Pour mémoire, 3 927 hab. au dernier recensement de 2019.

Un emprunt d'environ 700 k€ sera contracté courant 2025 pour les travaux de la maison de santé.



BUDGETS ANNEXES 2025 : Assainissement

Fonctionnement

Investissement

Chapitres	Dépenses	En k€
23	virement à la section d'investissement	0
61523	travaux de petit entretien par Suez	88
658	redevances eaux pluviales payée a suez	33
6811	dotation aux amortissements	45
Total		166

Chapitres	Recettes	En k€
70	surtaxes communales	72
77	reprise sur subventions reçues	12
	resultat	82
Total		166

Chapitres	Recettes	en k€
1	Reprise anticipée de résultat (provisoire)	138
21	fonctionnement	0
10	FCTVA	10
28	Amortissements	45
Total		193

BUDGETS ANNEXES 2025 : SPANC

☞ Fonctionnement

Le budget d'Assainissement Non Collectif (SPANC), s'équilibre en recettes et dépenses, en section d'exploitation, plus précisément pour des dépenses d'entretien et d'honoraires pour un montant de 1 254€ et une reprise de résultat (compte D002) de 2 615,15€.

☞ Investissement

A date, il n'y a pas de section Investissement sur le budget SPANC